

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

**Décision n° 8192 du 12 septembre 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie des transports aériens**

NOR : INTJ1823793S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 11802 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1727077S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} octobre 2018 :

Rolland David NIGEND : 173 688 NLS : 8 031 460

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} octobre 2018 :

Chort Guillaume NIGEND : 203 686 NLS : 8 054 995

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} octobre 2018 :

Vignau Bégué Éric NIGEND : 147 101 NLS : 8 004 391

Le Goff Yvon NIGEND : 142 590 NLS : 5 272 472

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 septembre 2018.

*Le général, commandant
la gendarmerie des transports aériens,*
F. FORMELL